Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250623-DL2306250135-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du lundi 23 juin 2025

Membres en exercice : 26
Présents : 19
Procuration(s) : 1
Absent(s) : 6
Nombres de votants : 20
Votes pour : 20
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : vendredi 13 juin 2025

DELIBERATION N°DL_CP2025_0135

Relative à la cession gratuite au profit de la commune de SADA de la parcelle cadastrale AB 350 sise à SADA dans le cadre du projet d'aménagement de la voirie ayant reçu un avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 18 juillet 2023

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Soibahadine NDAKA, Madame Mariam SAID KALAME, Monsieur Ali OMAR, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Madi Moussa VELOU, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Nadjima SAID, Monsieur Alain SARMENT, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Monsieur El Anrif HASSANI, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Saindou ATTOUMANI

Conseillère départementale représentée :
Madame Hélène POLLOZEC donne pouvoir à Monsieur Soula SAID SOUFFOU

Conseillers départementaux absents :
Madame Rosette VITTA, Madame Echati ISSA, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Daniel ZAIDANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Zaounaki SAINDOU

Secrétaire de séance désignée :
Madame Nadjima SAID

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil départemental de Mayotte ;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0203 du 19 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du Conseil départemental données à sa Commission Permanente ;
Vu la délibération n°DL_AP2025_0024 du 25 mars 2025 relative au budget primitif 2025 du Conseil départemental de Mayotte ;
Vu l'avis de valeur vénale du service local du domaine de la DRFIP en date 30 décembre 2024 ;
Vu le procès-verbal de la Commission Patrimoine et du Foncier en date du 18 juillet 2023 ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250623-DL2306250135-DE

Considérant le rapport n°2025-02595 de Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte ;
Considérant l'avis de la commission aménagement du territoire, infrastructures et foncier du 19 juin 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et de la représentée,
Le Conseil Départemental,

DECIDE

Article 1 : de valider la cession gratuite, de la parcelle cadastrée section AB n° 350 à SADA au profit de la commune de SADA, dans le cadre du projet d'aménagement de la voirie sise à l'Ouest de ladite ville conformément à l'avis favorable reçu en Commission Patrimoine et Foncier du 18 juillet 2023, d'une valeur de **57 000€ (cinquante-sept mille euros) :**

N° Dossier	Requérant	Objet	Date CPF	Commune	Réf. Cadastrales	Superficie	Date demande évaluation	Prix valeur vénale
2023-0183	Commune de SADA	Cession gratuite	18/07/2023	SADA	AB 350	2 912 m²	30/12/2024	56 924, 74 €
TOTAL ARRONDI								57 000 €

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tous les actes afférents à ce dossier ;

Article 3 : en application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication et affichage et sa transmission au Représentant de l'Etat dans le Département.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE

Ben Issa OUSSENI

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250623-DL2306250135-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine

6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU

mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY

Réf DS : 21414253
Réf OSE : **2024-97616-90054**

Le 30/12/2024

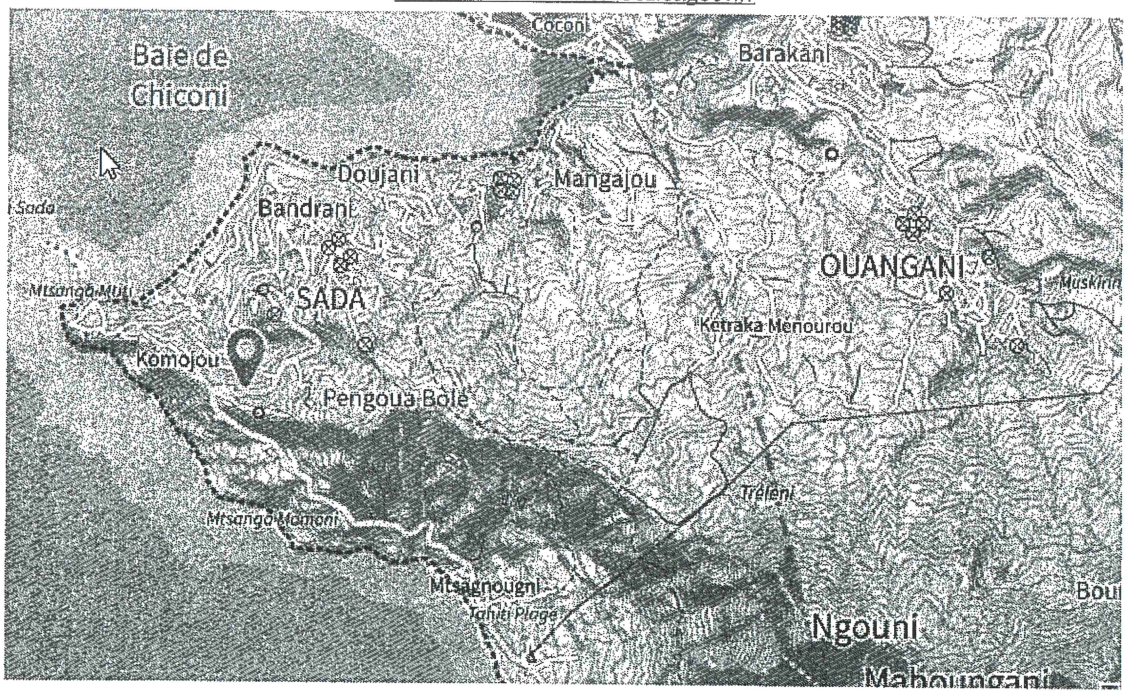
Le Directeur régional des Finances publiques

au

Président du Conseil Départemental

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr



Nature du bien :	Terrain en zone U
Adresse du bien :	113A AV CHARIF TADJIDINE 97640 SADA (AB 350)
Valeur :	**57 000 €** assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250623-DL2306250135-DE

La municipalité de SADA est située au centre ouest du département. De plus, elle fait partie de la communauté de communes du centre ouest (3CO).

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

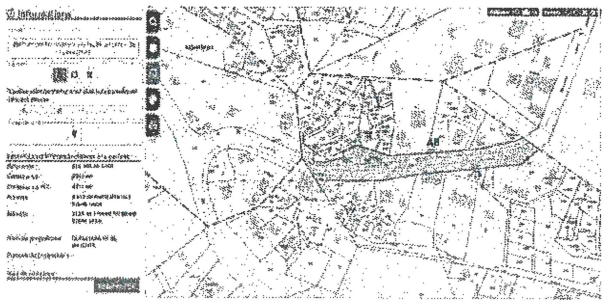
Accès potentiel aux réseaux en fonction de la division territoriale et de l'emplacement (pas de détails fournis par le consultant).

Le terrain est en grande partie à usage de voirie pour l'avenue Charif Tadjidine

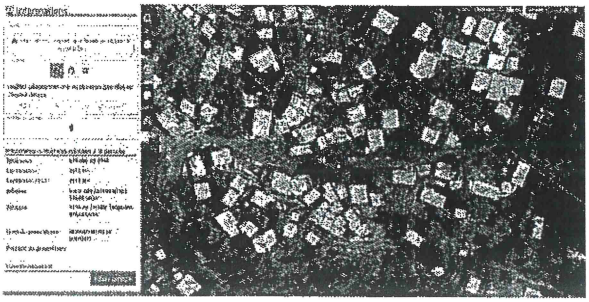
4.3. Références cadastrales

Section cadastrale	Numéro de parcelle	Commune	Adresse	Superficie totale de la parcelle (m²)	NOM DU PROPRIETAIRE	Zonage PLU	Présence de bâti (oui/non)	Surface de voirie (m²)
AB	350	SADA	113A AV CHARIF TADJIDINE	2912	DEPARTEMENT DE MAYOTTE	Zone Ub : 92 % Zone N : 8 %	Oui	1475,28

Vue Cadastre



Vue Aérienne



4.4. Descriptif du bien

La consultation des applications internes montre que la parcelle sert à la fois de voirie, de stationnement et de support aux bâtiments. Un outil interne a permis d'estimer la superficie de la chaussée à 1 475,28 m².
La parcelle n'est pas soumise à un emplacement réservé et on peut observer qu'elle est assise partielle de cinq bâtiments qui semblent être à usage d'habitation et assise totale de 2 bâtiments dont la nature est inconnu.

Lors de sa saisine, la consultante a spécifié que le bien : « Terrain à bâtir ». Le service ne prendra pas en compte les bâtiments présents sur le site.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Propriétaire : DEPARTEMENT DE MAYOTTE selon nos applications internes

5.2. Conditions d'occupation

Le consultant n'a fourni aucune information

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250623-DL2306250135-DE

N°	Référence CPI de l'acte	Date	Type d'acte	Commune	Vendeur	Acquéreur	Cadastre section	Cadastre Numéro	Zonage	Adresse	Superficie (S) du terrain de la parcelle en m²	Nature du bien	Prix de vente (PV) en €	Prix unitaire en €/m² (PV/S ou si bâti PV/SU)	Observations diverses (nb de pièces, parking, état du bien, etc.)
1	2019 P 1478	22/05/2019	Vente/ mutation	Sada	Particulier	Particulier	AI	1127	U	5 Rle salima souffou	110	Terrain	9 900,00 €	90,00 €	Cession d'une parcelle de terrain nu entre particuliers. Vérif SH 29/03/2024.
2	2020 P 1678	26/10/2020	Reconnaissance de propriete definitive	Sada	CDM	Particulier	AD	629	U	Sada	236	Terrain	6 372,00 €	27,00 €	Régularisation foncière à titre onéreux. Vérif SH 29/03/2024.
3	2021 P 0203	14/10/2013	Vente/ mutation	Sada	CDM	Particulier	AC	656	U	Sada	116	Terrain	3 625,00 €	31,25 €	Régularisation foncière à titre onéreux. Vérif SH 29/03/2024.
4	2021 P 2573	13/09/2021	Vente/ mutation	Sada	Commune	Particulier	AI	941	U	95 Rue Boustoini Chanfi	351	Terrain	3 790,80 €	10,80 €	Cession d'une parcelle de terrain à titre onéreux. Vérif SH 29/03/2024.
5	2022 P 0352	07/02/2022	Vente/ mutation	Sada	Commune	Particulier	AI	942	U	1 Ruelle Souffou Salima	222	Terrain	2 397,00 €	10,80 €	Cession d'une parcelle de terrain à titre onéreux. Vérif SH 29/03/2024.
6	2022 P 0378	22/12/2021	Vente/ mutation	Sada	DIE	Particulier	AD	65	U	Rue ancien dispensaire quartier Gnambotiti	120	Terrain	1 512,00 €	12,60 €	Parcelle déclassée au profit d'un particulier par arrêté N° 2021/SG/DRFIP/3 du 22/12/2021. Vérif SH 29/03/2024.
7	2022 P 0379	22/12/2021	Vente/ mutation	Sada	DIE	Particulier	AC	1095	U	3 impasse doujabounki mtsangamiti	500	Terrain	7 700,00 €	15,40 €	Parcelle déclassée au profit d'un particulier par arrêté N° 2021/SG/DRFIP/1403 du 22/12/2021. Vérif SH 29/03/2024.
8	2023 P 760	09/09/2022	Reconnaissance de propriete definitive	Sada	CDM	Particulier	AC	184	U	SADA	312	Terrain	8 424,00 €	27,00 €	Acte de régularisation du CDM au profit d'un particulier. Vérif RM 22/06/2023
9	2023 P 0264	13/07/2022	Vente/ mutation	Sada	Commune	Particulier	AI	1222	U	3 CHEMIN ADIDJA ATTOUMANI BANDRANI	253	Terrain	2 732,40 €	10,80 €	Une parcelle de terrain avec un bâtit apparent dans l'outil cadastral mais aucune mention n'est faite dans l'acte. Vérif FSM 15/05/2023

Valeur moyenne	Valeur médiane	Valeur basse	Valeur haute
26,18 €	15,40 €	15,40 €	90,00 €

Les prix par mètre carré varient entre 15,40 € et 90 € pour des terrains dont la superficie est comprise entre 110 m² et 500 m². La superficie des terrains à évaluer est de 2 912 m².

8.2. Analyse et arbitrage du service – valeurs retenues :
La valeur moyenne de la zone U est : **26,18 €/M².**

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix. La valeur vénale est exprimée hors taxe, hors droits et hors frais d'agence.

Les parcelles à l'étude affichent une contenance de 2 912 M².

La zone de voirie fera l'objet d'un abattement de 50 %, car elle ne peut pas facilement être affectée à un autre usage. 26,18 x 50 % = 13,09.

Section cadastrale	Numéro de parcelle	Superficie totale de la parcelle (m²)	Prix au m²	Total
AB	350	1475,28	13,09	19 311,42 €
		1436,72	26,18	37 613,33 €
	Total	**2912**	**Total**	**56 924,74 €**

Le service retiendra la valeur vénale arrondie de : **57 000 €**

Il est rappelé aux consultants que:

*** cet avis de valeur ne leur interdit pas de réaliser une cession à un prix plus élevé;**
*** cet avis est un document interne qui n'a pas vocation à être transmis aux vendeurs ou cédants.**

Par ailleurs, les collectivités territoriales et leurs établissements peuvent, à condition de pouvoir le justifier, s'écarter de la valeur de ce présent avis pour acheter à un prix supérieur.Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.La valeur vénale est exprimée hors taxe, hors droits et hors frais d'agence éventuellement applicables sauf si ces derniers sont à la charge du vendeur.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250623-DL2306250135-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

DGA Aménagement Territorial et Développement Durable

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme

Service Gestion du Domaine

Mamoudzou, le 19 juillet 203

Procès-verbal de la Commission du Patrimoine et du Foncier
18 juillet 2023 (Salle de réunion de la DRH du Conseil Départemental)

Les membres titulaires

☑Monsieur Salime MDERE : 1er Vice-Président, Président de la CPF, Conseiller Départemental de BOUENI
☐Monsieur Ali OMAR : 3ème Vice-Président, Conseiller Départemental de DZAOUDZI
☑Monsieur Saindou ATTOUMANI : Conseiller Départemental de OUANGANI
☑Monsieur Abdoul KAMARDINE : Conseiller Départemental de MTZAMBORO

Les représentants des services

☐Monsieur Darcaoui TOILIHA : Directeur adjoint de la DAFU
☑Madame Zaharay EL-ANZIZE : Cheffe du Service Gestion du Domaine, par Intérim DAFU
☑Madame Routoubati KAISSI : Cheffe adjoint du Service Gestion du Domaine, DAFU
☑Madame Mariame ABDOU : Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFU
☐Madame Haloua MIKIDADI : Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFU
☑Monsieur Said NOUSSOURA : Chef adjoint du Service Brigade Foncière, DAFPI
☑Monsieur Nourdine MADI : Service de la Brigade Foncière, DAFU
☐Monsieur Raffion ATTOUMANI : Service de la Brigade Foncière, DAFU

Les communes

☑ACOUA
☐BANDRABOUA
☑BANDRELE
☑BOUENI
☑CHICONI
☑CHIRONGUI
☐DEMBENI
☐DZAOUDZI-LABATTOIR
☐KANI-KELI
☐KOUNGOU
☑MAMOUDZOU
☑MTSANGAMOUJI
☑MTZAMBORO
☐OUANGANI
☐PAMANDZI
☑SADA
☑TSINGONI

Les intercommunalités

☐CADEMA
☑CCSud Madame Pauline PREVOT : Directrice des services techniques
☐3CO
☐CAGNM
☐CCPT

Autres

☐

Début de la séance : 9 heures 20

Monsieur Salime MDERE ouvre la séance en entamant l'examen des dossiers.

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 24/8/2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250623-DL2306250135-DE

1 – Examen des dossiers du Service Gestion du Domaine

COMMUNE D'ACOUA

- Dossier 2022-0311 YSSOUFI Zazafina
 - Avis Favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AB/191 A non titré d'une superficie de 91 m^2

- Dossier 2022-0353 AHAMADI Yasmine
 - Avis Favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AE/623 B non titré d'une superficie de 317 m2

- Dossier 2022-0446 BOUCHER Rayan, Abdou
 - Avis Favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain rural cadastrée AI/201 non titré d'une superficie de 4436 m^2

- Dossier 2022-0457 BACAR Bibi-Adidja
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AB/489 non titré d'une superficie de 141 m^2

COMMUNE DE BANDRABOUA

- Tous les dossiers de la commune de BANDRABOUA ont été reportés faute de représentant de la commune

COMMUNE DE BANDRELE

- Dossier 2010-0059 BOINA Fatima
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée BM/50 du titre 362 d'une superficie de 183 m^2

- Dossier 2010-0062 BOINA Zaïnaba
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée BM/127 du titre 362 d'une superficie de 255 m^2

COMMUNE DE BOUENI

- Dossier 2022-0404 ATTOUMANI Mouty Zatté et Daoulati
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée AI/894 du titre 6789 d'une superficie de 715 m^2

- Dossier 2022-0429 ATTIBOU ALI
 - Ajourné pour les parcelles de terrain urbain cadastrées AI/546 B, AI/546 C AI/798 B et AI 798 C de terrain non titré d'une superficie de 1108 m^2. en CPF du 18/07/2023, (en attente des échanges entre le 1er Vice-Président et la population de Moinatrindri)

- Dossier 2023-0152 HASSANI Salama et Oumou-Toilabia
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AC/688 C du titre 6296 d'une superficie de 579 m^2

- Dossier ASP 365 OUSSENI Amina
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AC/547 non titré d'une superficie de 398 m^2

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 18/07/2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250623-DL2306250135-DE

19 juillet 2023

COMMUNE DE CHICONI

- Dossier 2022-0203 COLO SAFI Nourdine et Moinamaoulida
 - Avis défavorable, pour une régularisation de la parcelle de terrain rural cadastrée AO/553 du terrain non titré d'une superficie de 1616 m^2, projet de la 3ème retenue colinéaire de Ourouvéni Les Eaux de Mayotte (LEMA)

- Dossier 2021-0204 SAFI Salimebéni et Consorts
 - Avis défavorable, pour une régularisation de la parcelle de terrain rural cadastrée AO/553 du terrain non titré d'une superficie de 1616 m^2, projet de la 3ème retenue colinéaire de Ourouvéni Les Eaux de Mayotte (LEMA)

COMMUNE DE CHIRONGUI

- Dossier 2022-0083 SOIDRI Ridhoi et ABDOU Ahamadi
 - Avis favorable d'un bail à ferme de 10 ans de la parcelle de terrain cadastrée AH/6 du titre 1177 d'une superficie de 65 172 m^2, (avec conventionnement entre lui et la DARTM)

- Dossier 2022-0090 ABDOU MADI Nawirdine et Concorts
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain cadastrée AZ/165 du terrain non titré d'une parcelle de 2674 m2

- Dossier 2023-0011 ABDALLAH Issoufa
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain cadastrée AY/8D non titré d'une superficie de 359 m^2. La parcelle de terrain cadastrée AY/115 du titre 1740 d'une superficie de 472 m^2 n'appartient pas au Département de Mayotte, c'est un titre privé d'ABDALLAH et Consorts

COMMUNE DE DEMBENI

- Tous les dossiers de la commune de DEMBENI ont été reportés faute de représentant de la commune

COMMUNE DE DZAOUDZI-LABATTOIR

- Tous les dossiers de la commune de DZAOUDZI/LABATTOIRI ont été reportés faute de représentant de la commune

COMMUNE DE KANI-KELI

- Tous les dossiers de la commune de KANI-KELI ont été reportés faute de représentant de la commune

COMMUNE DE KOUNGOU

- Tous les dossiers de la commune de KOUNGOU ont été reportés faute de représentant de la commune

COMMUNE DE MAMOUDZOU

- Dossier 1998-0668 DINOURAINI Fayane, Anfane et DINOURAINI Farha
 - Avis favorable pour une vente des parcelles de terrain cadastrées BC/495 et BC/528 du titre 1555 d'une superficie de 404 m^2

- Dossier 2021-0518 MDALLAH Haîrati
 - Avis défavorable pour une vente de parcelle de terrain agricole cadastrée AB317/B du titre 1811 d'une superficie de 490 m^2

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 19/07/2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250623-DL2306250135-DE

- Dossier 2022-0318 MOILIM Sidi
 - Avis défavorable pour vente de parcelle de terrain agricole cadastrée BE/267 A, BE/97 B, et BD/1354 D du titre 2028 d'une superficie de 3264 m^2

- Dossier 2022-0338 SAID ALI
 - Avis défavorable pour une vente de la parcelle de terrain rural cadastrée AB/317 A du titre 1811 d'une superficie de 6019 m^2, (projet agricole manquant)

- Dossier 2022-0339 OUSSENI Anli et HASSANE Yazid
 - Avis défavorable pour une vente de la parcelle de terrain agricole cadastrée CM/972 A du titre 6455 d'une superficie de 360 m^2 (projet agricole manquant)

- Dossier 2022-0401 HAMADA Kalil
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée BK/1820 et BK/1816 du titre 1555 d'une superficie de 53 m^2

- Dossier 2022-014 BOINALI Zaïnaba
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée CH/ A et CH/325 A du titre 6384 d'une superficie de 201 m^2

- Dossier 2022-0420 HAMISSI Echati et Zaïnaba
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée BL/812 A et BL/831 A du titre 10127 d'une superficie de 281 m^2

- Dossier 2022-0434 ABDEREMANI Zaïtouni
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée BD/960 du titre 1555 d'une superficie de 221 m^2

- Dossier 2022-0440 et Dossier 2022-0441 SAIDALI Saoudati
 - Avis favorable de la transformation de bail en une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AY/85 du titre 10070 d'une superficie de 180 m^2, et AY/996 et AY/84 non titré d'une superficie de 83 m^2

- Dossier 2022-0453 SOUFIANI Echati
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée CM/970 A eet CM/1026 A du titre 6455 d'une superficie de 229 m^2

- Dossier 2022-0470 MAGNELE Anli
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée AT/1092 du titre 1659 d'une superficie de 92 m^2

- Dossier 2022-0486 MAHAMOUDOU Darmi
 - Ajourné, pour une location des parcelles de terrain agricole cadastrées CL/551 et CL/552 du titre 1811 d'une superficie de 50 851 m^2 (convoquer pour auditionner les 2 personnes et examen complémentaire)

- Dossier 2022-0494 SAINDOU Nourdati
 - Avis défavorable pour une vente des parcelles de terrain agricole cadastrées CM/938 A et CM/1026 A du titre 6455 d'une superficie de 256 m^2 (zone aléas forts), A vérifier par la brigade foncière
 -

- Dossier 2022-0495 SAINDOU Sanoune
 - Avis défavorable pour une vente des parcelles de terrain agricole cadastrées CM/393 A et CM/1026 A du titre 6455 d'une superficie de 6455 m^2 (zone aléas forts). A vérifier par la brigade foncière
 -

- Dossier 2022-0498 ALI IBRAHIM Ahmed et consorts
 - Avis défavorable pour la vente de la parcelle de terrain rural cadastrée BN/83 du titre 1775 d'une superficie de 2355 m^2 (zone naturelle)

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 16/08/2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250623-DL2306250135-DE

- Dossier 2022-0542 ATTOUMANI Mahamoud
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée BD/1162 du titre 2028 d'une superficie de 388 m^2

- Dossier 2023-0037 BEN AHMED Djadid et consorts
 - Avis défavorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée BC/488 du titre 1555 d'une superficie de 622 m2 (zone de glissement accompagné de chute de bloc fort)

- Dossier 2023-0065 ABDOURAHIM Mohamed Ben-Souhouf
 - Avis défavorable pour une vente de la parcelle de terrain rural cadastrée BI/509 D du titre 1416 d'une superficie de 678 m^2 (Zone naturelle)

- Dossier 2023-0066 ABDALLAH Mohamed Ben, Faïm
 - Avis défavorable pour une vente de la parcelle de terrain rural cadastrée BI/509 C du titre 1416 d'une superficie de 679 m^2 (zone naturelle)

- Dossier 2023-0067 Fatima ABDALLAH Mohamed Ben Ahad
 - Avis défavorable pour une vente de la parcelle de terrain rural cadastrée BI/509 B du titre 1416 d'une superficie de 675 m^2 (zone naturelle)

- Dossier 2023-0113 MOHAMED Faïrouz
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée BI/116 du titre 2028 d'une superficie de 148 m^2

- Dossier 2023-0114 MADI Ourfati
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée BI/115 A du titre 2028 d'une superficie de 184 m^2 (À vérifier que le bâti lui appartient)

- Dossier 2023-0156 ZALAINO, représenté par ROMOULI Mouhtar
 - Avis défavorable pour une location de la parcelle de terrain urbain cadastrée BS/5 non titré d'une superficie de 100 m^2 (fait partie de l'emprise du collège)

COMMUNE DE MTSANGAMOUJI

- Dossier 2012-0363 HAMIDOU Tachitardine et consorts
 - Ajourné pour une régularisation des parcelles de terrain cadastrées AM/5 F, AM/68 B, AM/550 F, AM/595 D, et AM597 B du titre 269 et non titré d'une superficie de 22 413 m^2 (en attente de l'avis du maire de MTSANGAMOUJI)

- Dossier 2022-0016 TOUNGA Salimati et Zaïnati
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AN/665 non titré d'une superficie de 221 m^2

- Dossier 2022-0092 AHAMADA Saïd
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AN/822 non titré d'une superficie de 169 m^2

- Dossier 2023-0144 Institut Culturel de Mayotte, représenté par LIDI Baharissoifa
 - (A classer sans suite. La parcelle du terrain rural cadastrée AM/547 A d'une superficie de 4937 m^2, doit être régularisée par la famille)

COMMUNE DE MTZAMBORO

- Dossier 2020-0269 HAMZA Moana Maoulida
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AV/294 du titre 3893 d'une superficie de 321 m^2

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 1er/08/2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250623-DL2306250135-DE

- Dossier 2022-0042 ADINANI Faïz et consorts
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain cadastrée AO1424 d'une superficie de 1086 m^2

- Dossier 2022-0059 OUSSENI MADI Momed
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AO/671 B non titré d'une superficie de 175 m^2

- Dossier 2022-0073 M'COLO Halurati
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain urbain cadastrées AO/962, AO/1530 A non titré d'une superficie de 62 m^2

- Dossier 2022-0265 HATIBOU Laïa Vint
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AO/A non titré d'une superficie de 42 m^2

- Dossier 2022-0348 SOILIHI Ambdoul-Karim
 - Avis favorable pour un bail à ferme de la parcelle de terrain rural cadastrée AV/431 non titré d'une superficie de 2401 m^2

- Dossier 2022-0365 ANTIBANI Fatima et consorts
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée AH/884 du titre 6514 d'une superficie de 166 m^2

- Dossier 2022-0373 ABDOUSIDI Daoud et ABDOU Abdallah
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AO/666 non titré d'une superficie de 204 m^2

- Dossier 2022-0382 SAID Anrabia
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AO/461 non titré d'une superficie de 116 m^2

- Dossier 2022-0437 FERDINAND Saindou
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain rural cadastrées AV/387 et AV/388 de la RI 11299 d'une superficie de 637 m^2

COMMUNE DE OUANGANI

- Tous les dossiers de la commune de OUANGANI ont été reportés faute de représentant de la commune

COMMUNE DE PAMANDZI

- Tous les dossiers de la commune de PAMANDZI ont été reportés faute de représentant de la commune

COMMUNE DE SADA

- Dossier 2010-0420 YOUSSOUF Sitti-Anlia
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AK/236 non titré d'une superficie de 1162 m^2

- Dossier 2010-0421 YOUSSOUF Kissimati
 - Avis favorable pour une régularisation de parcelle de terrain rural cadastrée AK 237 non titré d'une superficie de 1162 m^2

DEPARTEMENT DE MAYOTTE VISA CPF Le 18/7/2023 CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250623-DL2306250135-DE

- Dossier 2010-0442 YOUSSOUF ALI Bibi
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain rural cadastrée AK/238 et AK/397 non titré d'une superficie de 1162 m^2

- Dossier 2015-0254 ACHIRAFFI Abdou
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain cadastrée AM/286 non titré d'une superficie de 6016 m^2

- Dossier 2017-0250 HAMIDOU SOILIHI Mariama
 - Avis défavorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastré AL/447 non titré d'une superficie de 475 m^2 (projet de la commune lotissement MANGAJOU)

COMMUNE DE TSINGONI

- Dossier 2004-0078 MADI Dhounourayni
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain cadastrée AS/243 du titre 366 d'une superficie de 122 m^2

- Dossier 2013-0532 SAID MASSOUNDI Abdallah,Anli, Ambdi-Rabi, Razakati et Oumrati
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain rural cadastrée AV/297, AV/451, AV/452, AV/453, AV/454 et AV/455 d'une superficie de 29 320 m^2

- Dossier 2022-0160 HALIDI Chazouli
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain rural cadastrées AO/89 et AO/90 du titre 80 d'une superficie de 31 847 m^2

2 – Examen des dossiers des Communes

COMMUNE DE CHICONI

- Dossier 2023-0081 Les Eaux de Mayotte (LEMA)
 - Avis favorable une vente de la parcelle de terrain rural cadastrée AC/23 et AC/45 du titre 4190 et non titré d'une superficie de 12 594 m^2

COMMUNE DE MAMOUDZOU

- Dossier 2023-0153 Commune de MAMOUDZOU
 - Avis favorable pour une vente des parcelles de terrain urbain cadastrées BR/1491, BS/163 et BS/165 du titre 1662 d'une superficie de 12 054m^2

- Dossier 2023-0235 Commune de MAMOUDZOU
 - Ajourné pour une vente des parcelles de terrain urbain cadastrées AT/285, 299, 300, 310, 1059, 1084, 1086, 1087, 1089, et 1097 du titre 1554 d'une superficie de 1274 m^2 (A vérifier par le service de la brigade foncière et la Mairie de MAMOUDZOU)

- Dossier 2023-0236 Commune de MAMOUDZOU
 - Ajournée pour une vente des parcelles de terrain urbain cadastrées AT//101, 144, 146, 191, 196, 789, 790, et 791 des titres 529 et 4923 d'une superficie de 2810 m^2 (A vérifier par le service de la brigade foncière et la mairie de MAMOUDZOU)

DEPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 1er/08/2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250623-DL2306250135-DE

- Dossier 2023-0238 Commune de MAMOUDZOU
 - Ajournée pour une vente de la parcelle de terrain urbain cadastrée AD/308 du titre 4145 d'une superficie de 2883 m^2 (A vérifier par le service de la brigade foncière et la mairie de MAMOUDZOU)

COMMUNE DE SADA

- Dossier 2023-0183 Commune de SADA représenté par Monsieur ABDALLAH Houssamoudine
 - Avis favorable pour une cession à titre gratuit de la parcelle de terrain urbain cadastrée AB/350 du titre 4550 d'une superficie de 2 912 m^2

- Dossier 2023-0211 Commune de SADA représenté par Monsieur ABDALLAH Houssamoudine
 - Avis favorable pour une vente des parcelles de terrain urbain cadastrées AL/128 et AL/130 non titré d'une superficie de 2 969 m^2

COMMUNE DE TSINGONI

- Dossier 2022-0493 Commune de TSINGONI représenté par Monsieur AHAMADA Issilamou
 - Ajourné pour une cession à titre gratuit des parcelles de terrain rural cadastrées AR/1041 et AR/1063 du titre 80 d'une superficie de 40 532 m^2
 - En attente du procès-verbal de la commune et le protocole d'accord entre la commune et l'occupant

Après l'examen de tous les dossiers, Monsieur Salime MDERE a levé la séance à 12 heures 20.

Le Président de la Commission Patrimoine et Foncier

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Salime MDERE

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE VISA CPF Le. CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17